



22 février 2018,

L'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, le résultat d'une fiscalité discriminante et à bout de souffle



L'objectif de cette taxe est de décourager les offres sur les sites de location de courte durée dans les villes attractives. C'est pourtant un nouveau coup de massue asséné aux propriétaires.

La surtaxation vient frapper la résidence secondaire et la discrimine au profit de la lutte contre la location de courte durée au travers des plateformes. Il s'agit là d'une erreur qui masque la cécité des élus par rapport à la réalité d'un phénomène qui trouve sa source ailleurs : **le fait d'avoir en France, trop longtemps sacrifié la rentabilité des locations classiques.**

En effet, il est important de rappeler qu'en France il y a 3 millions de résidences secondaires, qu'elles ont pour 3/4 d'entre elles été achetées* et ne sont pas le fruit d'un héritage. On sait aussi qu'elles sont détenues à 35% par des retraités* qui disposent, suite à la hausse de la CSG (contribution sociale généralisée), de moyens non extensibles. C'est auprès de personnes qui ne sont en rien des spéculateurs que **l'on vient de nouveau alourdir la note en augmentant leur pression fiscale.**

Enfin, derrière cette taxe on attaque en réalité un secteur productif très important qui est celui de la location touristique. Secteur pourtant évidemment porteur dans **un pays qui est la première destination mondiale du tourisme**. Comment justifier auprès de ceux qui mettent des biens en location à la montagne ou à la mer qu'on leur demande d'une main de faire marcher le tourisme par la mise en location, tandis que de l'autre main, on leur augmente la taxe d'habitation? Il y a là un non-sens économique qui au contraire, les poussera eux aussi à financer cette taxe par d'autres moyens.

L'État veut **limiter la location urbaine de courte durée, mais s'attaque maladroitement au secteur du tourisme.** Cette confusion est une faute grave.

* Résultat étude « Résidences secondaires » Ifop Opinion pour la Fnaim, janvier 2017



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER

| AGIR POUR LE LOGEMENT |

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

